

Réf. : PB/SS – 04 90 27 49 83 – s-soulas@villeneuvelezavignon.com

Arrêté du Maire N° PA/2023/286

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DELEGATIONS DE FONCTIONS – Portant délégation de compétence et de signature en qualité d'Officier d'État Civil à Madame Margaux TORRES, conseillère municipale.

Nous, Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions du conseil municipal du 27 mai 2020 entérinant l'élection de Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-18,

Vu les mariages prévus le samedi 26 août 2023,

Considérant le cas d'empêchement devant lequel se trouvent le maire et ses adjoints à remplir les fonctions d'officier d'état civil, le samedi 26 août 2023.

ARRETONS

Article 1 :

Madame Margaux TORRES née le 23/01/1985 à Avignon, conseillère municipale, est déléguée à titre temporaire et exceptionnel pour remplir les fonctions d'officier de l'État Civil.

Article 2 :

Cette délégation n'aura d'effet que pour la journée du 26 août 2023.

Article 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard et au Procureur de la République.

Article 4 :

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Nîmes (Gard) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Villeneuve lez Avignon, le 23 juin 2023



Madame Le Maire,

Pascale BORIES